

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 9 juin 2008.

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Patrick Gresser.

Conseillers présents : **11**

SEANCE du 13 juin 2008.

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Claude GALLER, Marcel NORTH, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Nathalie GEIGER.

Objet : Aménagement Foncier Titre II du livre 1^{er} du code rural - Commission Communale d'aménagement foncier

M. le Maire fait connaître au Conseil Municipal que, par lettre du 28 avril 2008, Monsieur le Président du Conseil Général du Bas-Rhin l'a invité à faire procéder par le Conseil Municipal à la désignation d'un conseiller municipal ainsi que de deux conseillers municipaux suppléants et à l'élection des propriétaires de biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune, exploitants ou non, appelés à siéger au sein de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de WINTZENHEIM-KOCHERSBERG .

1. Désignation du conseiller municipal.

Le dépouillement du vote à bulletin secret demandé par l'ensemble des conseillers a désigné au deuxième tour de scrutin **Monsieur Richard RUSCH**, domicilié 96 rue du Bitzen à Wintzenheim-Kochersberg, conseiller municipal en qualité de membre titulaire de la Commission communale d'aménagement foncier.

2. Désignation des deux conseillers municipaux suppléants.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide de procéder à un vote public à main levée pour la désignation des deux suppléants et désigne:

M. Pascal Stutzmann, domicilié 125 rue du Kochersberg à Wintzenheim-Kochersberg, 3^{ème} adjoint au maire, en qualité de membre suppléant de la Commission communale d'aménagement foncier, par 11 voix pour.

M. Christian Huber, domicilié 109 rue Abendmarkt à Wintzenheim-Kochersberg, conseiller municipal, en qualité de membre suppléant de la Commission communale d'aménagement foncier, par 10 voix pour et une abstention.

3. Election des membres propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la commune.

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie le 24 mai 2008 soit plus de quinze jours avant ce jour et a été inséré dans le journal Les dernières Nouvelles d'Alsace du 27 mai 2008.

Les propriétaires suivants se sont portés candidats :

MM. Thierry Rusch, Daniel Schoetz, Marcel North, Denis Huber et Mme Sonia Kauffmann qui jouissent de leurs droits civils, ont atteint l'âge de la majorité, sont de nationalité française (sous réserve des conventions internationales) ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

Il est alors procédé à l'élection au bulletin secret dans les conditions fixées par l'article L 212-21 du CGCT.

Le nombre de votants étant de 11, la majorité requise est de 6 voix.

Ont obtenu au premier tour :

SCHOETZ Daniel 11 voix pour
NORTH Marcel 11 voix pour
RUSCH Thierry 11 voix pour
HUBER Denis 10 voix pour
KAUFFMANN Sonia 10 voix pour

Compte-tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux au cours de ce premier tour :

-sont élus membres titulaires :

M. SCHOETZ Daniel	domicilié à 67990 Osthoffen, 15 rte de Strasbourg
M. NORTH Marcel	domicilié à 67370 Wintzenheim, 4A rue principale
M. RUSCH Thierry	domicilié à 67370 Wintzenheim, 97 rue du Bitzen

-sont élus membres suppléants :

M. HUBER Denis	domicilié à 67370 Wintzenheim, 78 rue du Fromberg
Mme KAUFFMANN Sonia	domiciliée à 67370 Wintzenheim, 8 rue principale

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 13 juin 2008.

Suivent les signatures au registre.

Pour extrait conforme, le 17 juin 2008.

Le Maire, Alain North

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 9 juin 2008.

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Patrick Gresser.

Conseillers présents : **11**

SEANCE du 13 juin 2008.

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Claude GALLER, Marcel NORTH, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Nathalie GEIGER.

Objet : Redevance d'occupation du Domaine Public de la commune par E.S.

Le maire rappelle aux conseillers le décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

La commune remplit les conditions pour percevoir cette redevance d'un montant de **173 €** (commune de moins de 2.000 h) après application de l'index d'ingénierie pour 2008.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, décide de procéder au recouvrement de la redevance pour 2008 et autorise le maire à émettre le titre de recettes correspondant.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 13 juin 2008.

Suivent les signatures au registre.

Pour extrait conforme, le 14 juin 2008.

Le maire
Alain North

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 9 juin 2008.

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Patrick Gresser.

Conseillers présents : **11**

SEANCE du 13 juin 2008.

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Claude GALLER, Marcel NORTH, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER, Richard
RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Nathalie GEIGER.

Objet : Ouverture d'une ligne de Trésorerie.

Le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu, pour assurer le paiement des factures afférentes aux travaux de rénovation de l'église protestante dans l'attente des subventions accordées mais non encaissées, de solliciter auprès d'un organisme bancaire un financement intermédiaire à très cours terme.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, autorise le maire à solliciter l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès d'un organisme financier pour un montant maximum de 60.000 €uros. Il autorise également le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 13 juin 2008.

Suivent les signatures au registre.

Pour extrait conforme, le 14 juin 2008.

Le maire
Alain North

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 9 juin 2008.

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Patrick Gresser.

Conseillers présents : **11**

SEANCE du 13 juin 2008.

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Claude GALLER, Marcel NORTH, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Nathalie GEIGER.

COMPTE RENDU DE SEANCE

1° Election de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de Wintzenheim.

Sont élus :

Au titre de conseiller municipal membre titulaire : RUSCH Richard

Au titre de conseiller municipal membre suppléant : STUTZMANN Pascal, Marcel NORTH

Au titre de membre propriétaire de bien fonciers non bâtis :

Membres titulaires : SCHOETZ Daniel, RUSCH Thierry, NORTH Marcel

Membres suppléants : HUBER Denis, KAUFFMANN Sonia

2° Ouverture d'une ligne de Trésorerie

Dans l'attente du versement des subventions accordées, le maire est autorisé à demander l'ouverture d'une ligne de Trésorerie pour un montant maximum de 60.000 euros dans le cadre du marché « Rénovation de l'Eglise Protestante ». Adopté à l'unanimité.

3° Redevance d'occupation du Domaine Public par Electricité de Strasbourg.

Le maire est autorisé à l'unanimité à émettre pour 2008 le titre de recette de 173 €uros correspondant à cette redevance annuelle.

Fait à Wintzenheim, le 17 juin 2008.

Le Maire,
Alain North